



Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 5 décembre 2016 à compter de 19 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1  
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2  
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3  
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Sont absents : Claude Gingras, conseiller au poste # 4  
Francis Côté, conseiller au poste # 5

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### Résolution numéro 16-12-283

#### 1 Adoption de l'ordre du jour

---

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté :

#### 1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

#### 2 Greffe

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, pour approbation (doc)

#### 3 Période de questions no 1 réservée au public

#### 4 Gestion financière et administrative

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Adoption du Règlement numéro 477-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection, pour approbation (doc)

4.3 Calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité en vertu de l'article 148 du *Code municipal*, pour approbation (doc)

4.4 Nomination d'un membre du Conseil à titre de maire suppléant en remplacement de M. Denis Paquin, pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour approbation

4.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, dûment remplies, en vertu des dispositions de l'article 357 de la LERM

4.6 Demande de contribution annuelle 2017 pour la Fondation Collège Santé – Saint-Césaire : 12 \$ par résident (1 902) 22 824 \$, pour approbation (doc) (2016 : 12\$/résident)

4.7 Renouvellement du contrat de soutien informatique avec la Corporation informatique de Bellechasse (CIB) au coût de 8 150 \$ taxes incluses, pour approbation (doc)

4.8 Proposition de l'assurance MMQ afin d'augmenter la limite de couverture à 100 000 \$ par évènement au lieu de 50 000 \$ par réclamation pour les « Frais de justice », coût : 125 \$, pour approbation (doc)

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016

- 4.9 Entériner l'achat d'un cadeau de départ à la retraite pour M. Luc D'Auteuil, inspecteur des travaux publics, pour approbation (doc)
- 4.10 Renouvellement de notre adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – pour l'année 2017, coût défrayé par la MRC de Rouville, pour approbation (doc)
- 4.11 Créer une réserve financière au montant de 14 421 \$, argent taxé en 2016 pour la vidange de fosses septiques en 2017, pour approbation
- 4.12 Demande de l'utilisation du garage municipal par l'OPP, le dimanche 22 janvier 2017, pour une collecte de cannettes et de bouteilles consignées au profit de l'école Jeanne-Mance, pour approbation (doc)
- 4.13 Demande de participation financière de Parrainage Civique de la Vallée du Richelieu dans le cadre des activités du 35<sup>e</sup> anniversaire pour venir en aide aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale (aucun montant en 2016), pour approbation (doc)
- 4.14 Les Courses Gourmandes : Demande d'autorisation pour fermer une voie pour les coureurs sur le chemin du Ruisseau Barré et le rang de Fort-Georges, le 29 avril 2017 dans le cadre du Marathon des Érables, pour approbation (doc)
- 4.15 Achat d'un système téléphonique de STE Systèmes téléphoniques, pour approbation (doc)
- 4.16 Affectation du surplus non affecté à surplus affecté pour l'élimination des boues pour l'année 2016 au montant de 6 475 \$, pour approbation
- 4.17 OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir : Demande de nomination de représentants municipaux pour siéger sur le comité, pour approbation (doc)
- 4.18 Demande d'appui, par résolution, de la FQM dans le dossier des hydrocarbures, pour approbation (doc)
- 4.19 Autorisation de paiement de temps accumulé au poste d'adjointe à la comptabilité
- 4.20 Dépôt par la secrétaire-trésorière du registre public des déclarations en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1, art 6) (doc)

### **5 Sécurité publique**

- 5.1 Renouvellement de la cotisation à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie pour 2017, coût 345 \$ même qu'en 2016, pour approbation (doc)

### **6 Transport– Voirie locale**

#### **7 Hygiène du milieu et cours d'eau**

- 7.1 Annuler la résolution numéro 16-10-251 relativement à la programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour approbation (doc)
- 7.2 Programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour approbation (doc)
- 7.3 Nomination d'une personne responsable pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (obstruction dans un cours d'eau) à la demande de la MRC de Rouville, pour approbation (doc)

#### **8 Santé et bien-être**

- 8.1 Approbation des prévisions budgétaires 2016 révisé de L'OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour approbation (doc)

#### **9 Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 Nomination d'une personne désignée en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts et révision des coûts, pour approbation (doc)

#### **10 Loisirs et culture**

- 10.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2016, pour approbation
- 10.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (doc)

#### **11 Affaires diverses**

#### **12 Correspondances**

#### **13 Période de questions no 2 réservée au public**

**14 Clôture de la séance**

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-284

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 novembre 2016 soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-12-285

4.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

|                   |               |
|-------------------|---------------|
| Fournisseurs :    | 101 168,34 \$ |
| Salaires – paies: | 39 911,98 \$  |

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-286

4.2 Adoption du *Règlement numéro 477-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection*

**Considérant** qu'avis de motion numéro 16-09-218 a été donné lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Considérant** que le maire mentionne que ce règlement a pour objet de déléguer au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection dont la formation est obligatoire pour l'étude des soumissions, notamment pour les services professionnels;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Thérèse L. D'Amours, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le *Règlement numéro 477-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection* soit et est adopté. Ce règlement a pour objet de déléguer au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection, dont la formation est obligatoire en vertu de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, et de fixer les conditions et modalités d'exercice de ce pouvoir délégué.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

Règlement numéro 477-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir doit déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire ou employé, le pouvoir de former un comité de sélection devant respecter les obligations de la Loi;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 16-09-218 a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le lundi 12 septembre 2016;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Thérèse L. D'Amours, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'adopter le présent règlement, lequel décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1 – TITRE DU RÈGLEMENT ET OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de *Règlement numéro 477-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection*. Il a pour objet de déléguer au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection, dont la formation est obligatoire en vertu de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, et de fixer les conditions et modalités d'exercice de ce pouvoir délégué.

#### ARTICLE 2 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

#### ARTICLE 3 – DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le conseil délègue au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité le pouvoir de former tout comité de sélection et de désigner les membres pour l'évaluation des soumissions en application des dispositions du titre XXI du *Code municipal* ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit Code.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET MODALITÉS D’EXERCICE DU POUVOIR

Dans le cadre de l’exercice de son pouvoir de former tout comité de sélection, le directeur général doit satisfaire aux conditions et suivre les modalités suivantes :

- 1° constituer un comité de sélection dans le cas où le conseil utilise un système de pondération et d’évaluation des offres afin de procéder à l’évaluation des soumissions;
- 2° le comité de sélection doit être formé d’au moins trois membres, autres que des membres du conseil;
- 3° un comité de sélection peut être composé de fonctionnaires ou employés de la Municipalité et de toute autre personne provenant de l’extérieur, dans la mesure où cette dernière signe une déclaration attestant qu’elle n’est pas en conflit d’intérêt eu égard à l’objet du contrat visé par la demande de soumissions à l’étude par le comité.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITÉ

Un membre du conseil, fonctionnaire, employé ou mandataire de la Municipalité ne peut divulguer un renseignement permettant d’identifier une personne comme étant un membre du comité de sélection.

ARTICLE 6 – ACCESSIBILITÉ

En vertu de l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le présent règlement sera diffusé sur le site internet de la municipalité.

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Michel Picotte,  
Maire

---

Pierrette Gendron  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 16-12-287

4.3 Établissement du calendrier des séances du Conseil pour l’année 2017

**Considérant** que l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par Mme Thérèse L. D’Amours et **résolu** :

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017, lesquelles se tiendront les lundis et débuteront à 19 h :

|             |                       |
|-------------|-----------------------|
| • JANVIER   | Lundi 16              |
| • FÉVRIER   | Lundi 6               |
| • MARS      | Lundi 6               |
| • AVRIL     | Lundi 3               |
| • MAI       | Lundi 1 <sup>er</sup> |
| • JUIN      | Lundi 5               |
| • JUILLET   | Lundi 10              |
| • AOÛT      | Lundi 14              |
| • SEPTEMBRE | Lundi 11              |
| • OCTOBRE   | Lundi 2               |
| • NOVEMBRE  | Lundi 13              |
| • DÉCEMBRE  | Lundi 4               |

**Qu'un avis public** du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la loi qui régit la Municipalité.  
**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-288

4.4 Nomination de Mme Josée Desrochers à titre de maire suppléant en remplacement de M. Denis Paquin, pour une période de 6 mois

---

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de nommer Mme Josée Desrochers, conseillère, à titre de maire suppléant de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour une période de six (6) mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

4.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

---

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, mesdames Thérèse Larose D'Amours, Josée Desrochers et messieurs Michel Picotte, Denis Paquin, Claude Gingras, Francis Côté et Nicolas Beaulne, déposent à cette séance du conseil, leur déclaration écrite « *Divulgarion des intérêts pécuniaires des membres du conseil* ».

Résolution numéro 16-12-289

4.6 Contribution annuelle 2017 pour la Fondation Collège Santé – Saint-Césaire

---

**Considérant** que la *Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1*, article 91, 2<sup>e</sup>, permet à une Municipalité d'accorder une aide pour toute initiative de bien-être de la population;

**Considérant** qu'en date du 4 novembre 2016, M. Luc Forand, président de la *Fondation Collège Santé*, nous informe que notre contribution financière, pour l'année 2017, est inchangée par rapport à 2016, soit de 12 \$ par résident, totalisant une dépense de 22 824 \$ (1 902 résidents);

**Considérant** qu'il précise que la contribution 2017 inclut le remboursement des taxes municipales que la clinique rembourse à la Résidence du Collège;

**Considérant** que la clinique permet aux résidents de Sainte-Angèle-de-Monnoir de bénéficier de l'accessibilité et de la disponibilité de soins de santé;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir verse, pour l'année 2017, à la *Fondation Collège Santé* une contribution de vingt-deux mille huit cent vingt-quatre dollars (22 824 \$) et d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-590-01-996 du budget 2017.

**Adoptée**

*MM. Denis Paquin et Nicolas Beaulne votent contre cette proposition.*

#### Résolution numéro 16-12-290

4.7 Renouvellement du contrat de soutien informatique avec la Corporation informatique de Bellechasse (CIB)

---

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de renouveler, pour l'année 2017, notre contrat de soutien informatique avec la Corporation informatique de Bellechasse (CIB) au coût de 8 150 \$ taxes applicables incluses, le tout mentionné dans un document lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme si reproduit au long.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

#### Résolution numéro 16-12-291

4.8 Augmenter la limite d'assurance à 100 000 \$ pour les frais de justice par évènement pour la défense des officiers ou des élus municipaux

---

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'augmenter la limite de couverture à 100 000 \$ par évènement et par année d'assurances pour les frais de justice pour la défense des officiers ou des élus municipaux au coût de 125 \$ plus taxe et d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-190-01-420 du budget 2017.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

#### Résolution numéro 16-12-292

4.9 Entériner l'achat d'un cadeau de départ à la retraite pour M. Luc D'Auteuil, inspecteur des travaux publics

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'entériner l'achat du cadeau de départ à la retraite pour M. Luc D'Auteuil soit un forfait à l'Hôtel Estrimont suites et spa au coût de 642 \$ et d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au budget.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-293

4.10 Renouvellement de notre adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – pour l'année 2017

---

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de renouveler notre adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2017 dont le coût est défrayé par la MRC de Rouville.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-294

4.11 Créer une réserve financière pour la vidange de fosses septiques de 14 421 \$

---

**Considérant** que la vidange des fosses septiques se fait aux 2 ans par la MRC de Rouville et que celle-ci facture la Municipalité pour les coûts engendrés l'année de la vidange;

**Considérant** que la Municipalité facture ses citoyens à chaque année d'un montant correspondant à la moitié du coût de la vidange de leur fosse septique;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** de créer une réserve financière, pour l'année 2016, au montant de 14 421 \$ correspondant au montant accumulé pour la vidange des fosses septiques en 2016 alors que la dépense se fera en 2017.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-295

4.12 Autorisation d'utilisation sans frais du garage municipal le 22 janvier 2017 par l'organisme de participation des parents (OPP) de l'École Jeanne-Mance

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que le Conseil autorise l'organisme de participation des parents de l'École Jeanne-Mance (OPP) à utiliser, sans frais, le garage municipal le 22 janvier 2017 entre 8h30 et 17h00 pour leur campagne de financement pour l'École.

Il est également **résolu** que les bénévoles de l'organisme laissent les lieux dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-296

4.14 Les Courses Gourmandes : Demande d'autorisation pour fermer une voie pour les coureurs sur le chemin du Ruisseau Barré et le rang de Fort-Georges, le 29 avril 2017 dans le cadre du Marathon des Érables

---

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser la fermeture temporaire d'une voie sur le chemin du Ruisseau Barré et le rang de Fort-Georges dans le cadre des Courses gourmandes : Marathon des érables, le 29 avril 2017.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**



Résolution numéro 16-12-297

4.15 Achat d'un système téléphonique de STE Systèmes téléphoniques

---

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'autoriser l'achat d'un système téléphonique de STE Systèmes téléphoniques au coût de 3 184,81 \$ taxes applicables incluses et d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 03-310-10-000.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-298

4.16 Affectation du surplus non affecté à surplus affecté pour l'élimination des boues pour l'année 2016 au montant de 6 475 \$

---

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'affecter, pour l'année 2016, un montant de 6 475 \$ du surplus accumulé non affecté « Élimination des boues » du poste budgétaire 55-114-00-100 à surplus accumulé affecté « Élimination des boues » 59-131-04-000 ».

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-299

4.17 Nomination de représentants municipaux pour siéger sur le comité de l'OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir

---

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de nommer Mme Thérèse L. D'Amours et M. Denis Paquin pour siéger sur le comité de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-300

4.18 Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur le projet de loi n° 106 : *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*

---

**Considérant** que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

**Considérant** que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

**Considérant** qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

**Considérant** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

**Considérant** que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

**Considérant** qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016;

**Considérant** que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

**Considérant** que, lors de l'assemblée générale le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** :

- d'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;
- d'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;
- d'accorder le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la production gazières et pétrolières seraient interdites;
- de demander au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;
- d'appuyer activement et concrètement une vaste campagne de « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;
- de transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-301

- 4.19 Autorisation de paiement de temps accumulé au poste d'adjointe à la comptabilité
- 

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyé par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'autoriser le paiement du temps accumulé de l'adjointe à la comptabilité pour l'année 2016.

**Adopté à l'unanimité par les conseillers**

- 4.20 Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*
- 

Conformément aux dispositions de article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1), Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt de l'extrait du registre public mentionnant qu'aucune déclaration n'a été effectuée par les membres du Conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Résolution numéro 16-12-302

- 5.1 Renouvellement de la cotisation à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie pour 2017
- 

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de renouveler la cotisation, pour l'année 2017, à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie et d'affecter un montant de 345 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 02-220-01-494 du budget 2017.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-303

- 7.1 Annulation de la résolution numéro 16-10-251
- 

**Considérant** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a demandé à la Municipalité de remplacer sa résolution pour la programmation révisée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

**Pour ce motif**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'annuler la résolution numéro 16-10-251 à toute fin que de droit.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-304

- 7.2 Programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 

**Considérant** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-305

7.3 Nomination d'une personne responsable pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (obstruction dans un cours d'eau) à la demande de la MRC de Rouville

**Considérant** que la MRC de Rouville possède la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

**Considérant** que la MRC de Rouville nous demande, par sa résolution numéro 05-12-6430, de désigner une personne responsable pour qu'elle exerce les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit les obstructions dans un cours d'eau;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** de désigner M. Patrick Valcourt, inspecteur des travaux publics, comme personne responsable aux fins mentionnées précédemment et d'en aviser la MRC de Rouville.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-306

8.1 Acceptation des états budgétaires révisés 2016 pour l'OMH

---

**Considérant** que l'OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir nous a transmis, pour approbation, leurs états budgétaires révisés au 6 octobre 2016;

**Considérant** que cette révision a été acceptée par le conseil d'administration de l'OMH par la résolution numéro 37-11-16 en date du 29 novembre 2016;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve les états budgétaires révisés au 6 octobre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir et que la Municipalité s'engage à défrayer le montant supplémentaire de 1 770 \$ correspondant à sa quote-part qui est de 10 % du déficit.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-307

9.1 Nomination d'une personne désignée en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts

---

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6), la Municipalité doit désigner une personne pour régler les mécontentes visées à cette section de la loi en ce qui concerne les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts;

**Considérant** que l'article 35 de la Loi prévoit que l'acte de désignation peut, d'une part, élargir la compétence territoriale de la personne désignée « à l'ensemble des propriétaires de son territoire » et d'autre part, prévoir « la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée »;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que ce Conseil désigne M. Patrick Valcourt, inspecteur des travaux publics, pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* et ce, sur tout le territoire de la municipalité;

Il est également **résolu** que la rémunération et les frais admissibles de monsieur Patrick Valcourt sont les suivants :

- ouverture du dossier : 150 \$;
- pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : taux horaire établi par résolution;
- déboursés divers (frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.), la transmission de documents, etc.) : selon les coûts réels;

- déboursés nécessaires à l'identification du problème (creusage, main-d'œuvre, matériel, etc.) : selon les coûts réels;
- frais de déplacement : selon la politique en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-308

10.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2017*

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir :

- présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2017* afin d'engager quatre étudiants durant la période estivale;
- accepte la responsabilité dudit projet et que M. Michel Picotte, maire, et Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents officiels concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;
- s'approprie, à même le budget 2017, une somme suffisante pour couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait accepté et subventionné.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 16-12-309

10.2 Demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017* du ministère de la Famille du Québec

---

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir:

- présente une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017* afin de soutenir le service de garde durant la semaine de relâche scolaire;
- accepte la responsabilité dudit projet et autorise Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents officiels concernant ledit projet et ce, avec le ministère de la Famille du Québec;
- s'approprie, à même le budget 2017, une somme suffisante pour couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le ministère de la Famille du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait accepté et subventionné.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

12 Période de questions

---

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-12-310

13 Clôture de la séance

---

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

Le maire

---

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière